

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Septième Conférence des Directeurs des pêches
(28 février – 4 mars 2011, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

Document de travail 4

Original : anglais

**Budget axé sur les objectifs et conditions de financement durable de la
Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins
Mars 2011**

www.spc.int/fame/

Budget axé sur les objectifs et conditions de financement durable de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins Mars 2011

Introduction

1. Lors de leur dernière Conférence, les Directeurs des pêches ont jugé problématique le fait que les services dispensés par les Programmes pêche côtière et pêche hauturière soient tributaires de fonds alloués à des projets à relativement court terme. Cette situation est représentative de la CPS dans son ensemble puisque, même si les départements et sections dépendent de ce type de financement à des degrés divers, l'Organisation tire la majeure partie de ses ressources financières de projets.

2. Par exemple, dans le budget rectificatif 2010 de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, le **budget ordinaire** provenant des contributions des États et Territoires membres de l'organisation représente six pour cent du budget total – il s'agit actuellement du seul financement assuré à long terme. Il convient de noter que ce financement subit une érosion due à l'inflation et que les pays membres n'ont pas augmenté leurs contributions statutaires depuis plusieurs années.

3. Les **fonds propres des programmes**, qui proviennent de contributions volontaires de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la France, ont constitué une source relativement stable de soutien à l'Organisation dans son ensemble – les ressources ayant été allouées aux différentes Divisions conformément au budget approuvé. Au cours des cinq dernières années, les fonds propres des programmes ont globalement augmenté au rythme de l'inflation, mais toutes les Divisions n'en ont pas bénéficié au même titre, le financement ayant été consacré à de nouveaux projets. Les fluctuations de change et le fait que ces contributions soient, dans le meilleur des cas, couvertes par un accord triennal, signifient que l'avenir de ce financement n'est pas nécessairement assuré. Aucun accord n'est actuellement en vigueur, mais deux des trois membres ont accepté de maintenir, en 2011 au moins, le niveau de leur concours financier. Les fonds propres des programmes ont représenté, en 2010, vingt-cinq pour cent des ressources de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins.

4. Les **fonds alloués par la Commission des pêches du Pacifique occidental et central** pour financer les services scientifiques essentiels (gestion de données, évaluation des stocks, examen des options et des mesures de gestion) sont couverts par un mandat de prestation de services triennal faisant état de budgets indicatifs au-delà de cette période, et ils peuvent être considérés comme relativement sûrs tant que les services sont dispensés par la CPS. Toutefois, les budgets annuels peuvent faire l'objet d'âpres débats et, de ce fait, ne peuvent être considérés comme automatiquement acquis, les fonds ne s'appliquant qu'à certains services fournis par le Programme pêche hauturière. Les fonds de la Commission représentent six pour cent du financement de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (environ neuf pour cent du financement du Programme pêche hauturière).

5. Le **financement accordé au titre de projets** représente les 61 pour cent restants et va de subventions ponctuelles pour l'organisation de cours ou d'ateliers de formation de courte durée à quelques projets quadriennaux majeurs bénéficiant de fonds substantiels et employant plusieurs

agents. L'Union européenne est actuellement le principal bailleur de fonds de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins pour ce type de financement.

6. Bien que le financement au titre de projets soit tout à fait indiqué et vivement recommandé pour de nombreuses activités de la CPS, il pose certaines difficultés lorsque les prestations de services s'inscrivent dans le long terme et que le financement ne s'applique qu'à certains pays membres. L'élaboration de projets séparés, le suivi de leur mise en œuvre et la présentation de rapports sur leur état d'avancement à différents partenaires dans le développement qui imposent chacun des critères différents, entraînent également des coûts supplémentaires.

7. Afin de répondre à ces questions récurrentes au sein de l'Organisation, les participants au CRGA tenu en 2009 ont préconisé la mise en place d'un Sous-comité chargé d'élaborer une stratégie de financement viable. Des experts-conseils se sont vu confier la tâche d'élaborer une stratégie et de présenter, à la fin de 2010, une série de conclusions préliminaires de leurs travaux au Sous-comité. De manière générale, les progrès accomplis ont été décevants, la plupart des efforts visant à recenser les volets des programmes de travail qui nécessitent un financement soutenu – activité essentielle ou récurrente – et à en évaluer les coûts.

8. Il revient en fin de compte aux membres de la CPS de décider quels services ils souhaitent retenir à long terme et quels services pourraient être cédés ou progressivement abandonnés après une période donnée, ce qui les rendrait plus adaptés au financement au titre de projets. Les Directeurs des pêches sont invités à examiner cette question et leurs recommandations seront présentées au Sous-comité chargé d'élaborer une stratégie de financement viable. Un tableur contenant une évaluation réalisée par les agents de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins – qui repose sur les objectifs du plan stratégique et évalue les besoins de financement de 2011 à 2015 – figure en annexe au présent document aux fins d'analyse. Les principales conclusions peuvent se résumer comme suit.

Financement viable

9. La plupart des services proposés par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS existent depuis de nombreuses années et sont très appréciés des membres, de plus en plus demandeurs. Hormis quelques cas particuliers, les programmes ne peuvent pas simplement déléguer les d'activités relevant de leurs attributions. Au sein de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, les programmes se consacrent à la promotion de méthodes normalisées (DCP, évaluations des ressources du littoral), à la gestion d'une ressource commune à la région (thonidés) ou à l'examen de questions transfrontières (biosécurité, normes d'exportation) qui appellent un effort régional.

10. Différents critères ont été proposés pour décider des services à dispenser de manière soutenue. Une série de critères utilisés pour recenser les services qui devraient être fournis par les organisations régionales, figurent dans la colonne du tableur intitulé « Type de fonction ». Ils portent notamment sur les aspects suivants :

1. Économies d'échelle
2. Définition et harmonisation de normes dans l'ensemble de la région
3. Volonté politique régionale, engagement stratégique et promotion
4. Renforcement des capacités ou apport de capacités supplémentaires et transfert de compétences
5. Analyse politique, recherche et développement

6. Systèmes de collecte et d'analyse de données, de présentation de rapports et de diffusion de l'information

Toutefois, la quasi-totalité des activités menées par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins répond, au minimum, à un voire à plusieurs de ces critères.

11. Une autre approche a consisté à tenir compte des répercussions sur les États et Territoires membres dès lors qu'un service ne peut être dispensé au motif d'une interruption du financement. Par exemple, si la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins n'est plus en mesure de saisir les données sur les ressources thonières, un retard considérable finira par se constituer et entraver sérieusement les capacités du Programme pêche hauturière de fournir des informations en temps voulu et de mettre à jour l'évaluation des stocks. Cette situation pourrait avoir des conséquences plus graves qu'une interruption temporaire d'autres services en apparence plus « intéressants ».

12. Toutefois, il est possible que le facteur le plus important reste l'échéancier des activités. Les projets devraient s'étendre sur une période déterminée et être accompagnés d'une stratégie de sortie précise – l'activité est terminée ou transférée – alors que le financement ordinaire est réservé à des activités récurrentes. Le tableau ci-joint indique dans la colonne « Nature du service » s'il s'agit d'un service ponctuel ou récurrent.

Services adaptés au financement alloué au titre de projets

13. Les exemples de services adaptés aux financements alloués au titre de projets incluent nombre des activités de renforcement des capacités. Ces projets visent à consolider les capacités à l'échelon national de sorte que le pays puisse poursuivre les activités de manière autonome.

14. Dans le domaine de la pêche côtière, ces services incluent la gestion des poissons d'aquariophilie – les ressources sont évaluées et des mesures de gestion sont ensuite élaborées pour la mise en œuvre à l'échelon national ; le suivi des effets du changement climatique – des systèmes sont mis en place et pris en charge par les services nationaux des pêches ; le soutien aux associations des représentants de l'industrie halieutique – appelées à devenir autonomes ; et, bien sûr, la gestion de projets spécifique à un projet particulier.

15. Dans le domaine de la pêche hauturière, le renforcement des capacités des programmes nationaux d'observation constitue une activité majeure financée au titre de projets. Grâce à la formation de formateurs, les programmes d'observation devraient devenir autonomes à moyen terme. La CPS jouerait alors, par la suite, un rôle plus limité visant à s'assurer que les normes régionales sont respectées. De même, les principaux projets de marquage ont tous une durée fixe et des objectifs clairs à atteindre selon un calendrier prédéterminé. Bien que ce type de projets puisse sans aucun doute être encouragé, il ne peut pas être envisagé dans le cadre d'un financement ordinaire.

Services adaptés au financement ordinaire

16. Les services adaptés au financement ordinaire répondent notamment à un besoin permanent clairement établi, pour lequel il n'existe aucune stratégie efficace de « cession ». Lorsque les conséquences d'une suspension de services sont particulièrement inquiétantes pour les États et Territoires membres, ces services doivent être classés par ordre de priorité. Prenons par exemple la tenue de la base de données statistiques régionales sur les ressources thonières. Aucune autre organisation n'est habilitée à reprendre ce service ni n'en a le souhait, alors qu'il est essentiel pour

mener les autres activités du Programme pêche hauturière (tels que l'évaluation des stocks) et fournir directement des informations aux États et Territoires membres.

17. Un niveau minimum de soutien dans des domaines clés – aquaculture, gestion de la pêche côtière, évaluations des pêcheries nationales hauturières – est nécessaire sur le long terme et demande un financement ordinaire. Il convient de noter que certains domaines du renforcement des capacités semblent également s'inscrire dans le long terme. En effet, l'évolution technologique et le roulement de personnel engendrent un besoin permanent de former de nouvelles recrues et de les soutenir dans leurs activités. Citons, à titre d'exemple, la mise en place de bases de données nationales sur les ressources thonières et les travaux consacrés au mouillage des DCP.

18. Une gestion des programmes sera également requise dans un avenir proche, en particulier pour coordonner le large éventail d'activités ainsi que les sources de financement nécessaires à la prestation des différents services.

Insuffisance du financement ordinaire

19. L'analyse révèle, sans doute sans grande surprise, la nécessité d'accroître le financement ordinaire à la fois dans l'immédiat mais aussi au cours des cinq prochaines années. Le but consiste à protéger de l'inflation les services bénéficiant d'un financement ordinaire puisque leurs coûts augmenteront inévitablement au fil du temps. Par ailleurs, un certain nombre d'activités, actuellement financées au titre de projets, sont des activités à caractère permanent.

20. Ces insuffisances ont été consignées dans le tableur qui précise les fonds requis pour soutenir ces activités lorsque le financement actuel accordé au titre de projets arrivera à expiration. Bien qu'il existe des impératifs immédiats, la plupart sont actuellement pris en charge dans le cadre de projets financés par l'Union européenne qui arriveront à terme en 2014 ou en 2015.

Une solution envisageable

21. La stratégie de financement durable est un objectif global de la CPS qui tiendra compte d'un large éventail d'options, y compris une augmentation des contributions des membres, des économies et la promotion de nouvelles sources de financement. La réalisation de cet objectif sort du cadre des attributions des Directeurs des pêches et devra faire l'objet de nouvelles analyses.

22. Sans préjuger des résultats de cette étude, une solution que le Programme pêche côtière et hauturière peuvent envisager consiste à explorer avec l'Union européenne, une approche du financement à plus long terme que le modèle actuel de projet s'échelonnant sur trois ou quatre ans. Les raisons de cette suggestion sont les suivantes :

- L'Union européenne favorise désormais une approche sectorielle du concours financier qu'elle apporte aux pays ACP et elle pourrait être intéressée par une approche semblable en matière d'assistance régionale ; les conditions liées aux projets sont déjà plus souples que dans le passé dans le cadre d'accords de contribution qui autorisent le recours aux procédures propres à l'organisation ;
- L'Union européenne est le principal bailleur de fonds des projets halieutiques de la CPS auxquels elle apporte son concours financier depuis la Convention de Lomé III ;

- Une assistance régulière au secteur halieutique, dans le cadre des programmes régionaux paraît probable alors que la filière est l'une des ressources les plus importantes des États et Territoires insulaires océaniques, qui peut prétendre à un financement de l'Union européenne, et reflète également les priorités et l'intérêt des membres de l'Union.

Conclusions et recommandations

23. La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins a examiné les services dispensés aux États et Territoires membres au titre du Plan stratégique élaboré en 2009 par les Directeurs des pêches et elle a intégré les résultats dans un budget quinquennal axé sur les objectifs. Cet exercice recense les services subordonnés à un financement ordinaire ou durable, dans le cadre d'une démarche mise en œuvre au sein de la CPS tout entière en vue de mettre en place une stratégie de financement durable.

24. À cet égard, il est indispensable de :

- disposer dans l'immédiat d'un financement ordinaire supplémentaire de l'ordre de 700 000 UCOM ;
- générer une augmentation du financement ordinaire afin de tenir compte du taux d'inflation annuel estimé à 5 % ;
- passer du financement accordé au titre de projets à un financement ordinaire pour un certain nombre d'activités majeures en 2014/2015 lorsque les projets actuels arriveront à terme, ce qui représente environ 2,7 millions d'UCOM par an.

25. Les Directeurs des pêches :

1. Sont invités à examiner la classification des services sous les rubriques « récurrent » et « ponctuel » et, en fonction des modifications convenues, à approuver l'éventail de services « récurrents » devant faire l'objet d'un financement ordinaire ou durable.
 2. Prennent note de la nécessité d'augmenter de manière substantielle le financement ordinaire, à la fois dans l'immédiat et, en particulier, pour la période 2014-2015.
 3. Approuvent une approche formulée par la direction de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins à l'Union européenne en vue d'explorer les options d'un financement durable des programmes de pêche régionaux dans le cadre du prochain cycle de financement de l'Union européenne (11^e FED) et de l'initiative globale de la CPS.
-

Financement régulier de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

ESTIMATION PROVISoire - Février 2011															
Objectifs et résultats	Principaux résultats escomptés	Type de fonction	Attribution	Intervenants/activités requises	Nature du service	Source actuelle de financement	Source idéale de financement	Budget 2010	Budget requis				Incidence sur les États et Territoires insulaires océaniques en cas de cessation du service	Observations	
BUREAU DU DIRECTEUR					(récurrent/indispensable)			(rectificatif)	2011	2012	2013	2014	2015		
Objectif 1 : Nouer et cultiver des liens efficaces entre la Division et ses parties prenantes															
1.1 Les Programmes établissent des plans et conduisent des activités qui répondent aux besoins et aux priorités des membres, et 1.2 Des relations de travail efficaces sont entretenues avec d'autres institutions régionales et les partenaires dans le développement	Conférence technique annuelle ; planification des activités ; stratégies conjointes ; collaboration avec les pays membres ; projets stratégiques et inter-agences. Coordination avec l'Agence des pêches du Forum (FFA), le Programme régional océanique de l'environnement (PROE), l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le Groupe de travail du secteur marin ; demandes de financement ; questions transversales ; rôle de la Direction	Direction du Programme	Directeur	Directeur L15 ; Adjoint administratif L7 ; déplacements ; frais occasionnels par les réunions ; projets mineurs ; autres équipements et opérations	Récurrent	Budget ordinaire	Ordinaire	286,300	281,300	295,400	310,100	325,600	341,900	La Division souffre de carences en matière de gestion, de supervision et de financement.	(prévoit une inflation annuelle de 5 %)
	Administration, élaboration de rapports et communications liées aux projets financés par l'Union européenne	Direction du Programme	Chargé de la gestion de projets et de la communication	Chargé de la gestion de projets L8 ; réunions ; publications et médias, visibilité	Ponctuel : 2010-2013	Projet (UE)	Projet	152,100	205,800	217,720	217,720			Aucun travail administratif, aucun rapport élaboré ; le financement n'a pas été reçu.	Les obligations prennent fin lorsque le projet arrive à terme.
Objectif 2 : Promouvoir la prise de décisions stratégiques en connaissance de cause et sensibiliser le public aux problèmes des ressources marines															
2.1: Les décideurs et le grand public sont mieux informés des problèmes relatifs aux ressources marines, de l'importance de la pêche et de la nécessité de prendre des mesures de gestion, et 2.2 Les parties prenantes, dans les États et Territoires insulaires océaniques, sont pleinement informées des résultats des activités menées par la CPS, ainsi que de l'expérience et des connaissances qu'elle diffuse dans la région.	Documents stratégiques et informatifs ; création du site Web ; communiqués de presse ; bulletin d'information sur les pêches ; bulletin d'information spécialisé ; carnet d'adresses ; bibliothèque numérique ; distribution	Services-conseils/assistance technique	Spécialiste de l'information	Spécialiste de l'information L11 ; Graphiste L7 ; Aide-maquetiste L6 ; équipements, supports, détachements ; quelques déplacements	Récurrent - Service requis dans un avenir prévisible	Programme	Ordinaire	212,400	212,400	286,000	300,300	315,300	331,100	Les informations et les résultats ne peuvent pas être communiqués aux pays membres.	Le budget 2011 est inadéquat, 6 000 UCOM supplémentaires sont requis avec, par la suite, une augmentation de 5 % par an.
PROGRAMME PÊCHE CÔTIÈRE															
Gestion efficace du programme	Recrutement, financement, mise en oeuvre des programmes de travail, et supervision technique	Direction du Programme	Directeur du Programme pêche côtière	Directeur du programme L14 ; quelques déplacements	Récurrent	Budget ordinaire	Ordinaire	162,900	159,100	167,100	175,400	184,200	193,400	Le Programme pêche côtière souffre de problèmes de direction et de gestion ; les États membres perdent confiance, à l'image des bailleurs de fonds.	(prévoit une inflation annuelle de 5 %)
Objectif 1 : Aider les États et Territoires océaniques à mettre au point des stratégies et des systèmes de gestion de la pêche côtière fondés sur des données scientifiques et applicables du point de vue social															
1.1 Évaluation des catégories d'utilisateurs des ressources marines côtières vivantes à l'échelon national, des incidences sur les ressources, des systèmes de gestion existants et de l'état des ressources proprement dites, afin de contribuer à une gestion éclairée.	Pêcheries de poissons de récif vivants ; soutien au développement et à la gestion des exportations de poissons d'aquariophilie	Renforcement des capacités	Chargés de recherche halieutique (poissons de récifs vivants)	Chargés de recherche halieutique L11 ; services-conseils ; déplacements ; équipements ; détachements	Ponctuel : 2011-2014	Projet (AusAID)	Projet		270,300	268,100	214,800	208,100		Les dispositions relatives à la gestion des poissons d'aquariophilie n'ont pas été élaborées ; les pays surexploitent ce type de ressources.	Le projet récemment approuvé : les frais d'exploitation seront plus élevés au cours des deux premières années.
	Renforcement (et soutien) des capacités de suivi de la pêche côtière -- poissons et invertébrés --, y compris la gestion et l'analyse de données	Apport de capacités complémentaires	Équipe SciCOFish	Gestionnaire de bases de données L12 ; Chargés de recherche halieutique (2 x) L11 ; 50 % d'Adjoints administratifs L7 ; travail de terrain ; formation ; réunion ; équipements ; services-conseils	Récurrent	Projet (UE)	Ordinaire	788,800	1,066,800	1,060,000	1,060,000	1,113,000	1,169,000	Absence de soutien en matière de suivi et de gestion ; absence de critères scientifiques sur lesquels fonder les décisions de gestion	Requiert un financement durable à partir de 2014 -- éventuellement au titre du 11 ^e FED
	Renforcement des capacités de suivi des effets du changement climatique sur les pêcheries, à des endroits sélectionnés, dans cinq États et Territoires insulaires océaniques	Renforcement des capacités	Directeur du Programme pêche côtière	Stagiaires en détachement pour un an (2 x) L8 ; travail sur le terrain, équipements, déplacements	Ponctuel : 2010 - 2012	Projet (AusAID)	Projet	358,000	445,900	207,500				Absence de capacité de suivi du changement climatique à l'échelon national, les effets du phénomène n'étant dès lors pas détectés.	Deuxième phase possible en 2013-2016 mais l'objectif consiste à transférer ce projet aux pays.
1.2 Assistance dispensée aux membres, en partenariat avec d'autres parties prenantes, en vue de la mise au point d'un éventail d'approches communautaires et de mesures de gestion nationales ; intégration des principes d'approche écosystémique de la gestion des ressources halieutiques et révision de la législation relative à la pêche côtière	Élaboration de plans de gestion et de nouvelles lois ; soutien à la gestion en milieu communautaire ; partenariat avec les ONG spécialisés dans la gestion des ressources marines en milieu communautaire.	Apport de capacités complémentaires	Conseiller en science et gestion de la pêche côtière	Conseiller en science et gestion de la pêche côtière L13 ; Chargé de la pêche en milieu communautaire L10 ; 50 % d'Adjoints administratifs, L7 ; déplacements ; ateliers sur place ; activités	Récurrent	Programme	Ordinaire	410,000	410,000	420,000	441,000	463,000	486,000	Absence de soutien à la gestion de la pêche côtière ; surexploitation, en particulier des invertébrés à vocation commerciale	prévoit une inflation annuelle de 5 %
1.3 Assistance pratique dispensée aux membres pour la conception et le ciblage d'informations appropriées à des fins de sensibilisation et d'éducation.	Conception et présentation de grands supports d'information à l'échelon national ; aide à la création de sites Web ; formation des agents nationaux chargés de l'information	Services-conseils/assistance technique	Cellule information halieutique	Coût évalué sous « Bureau du Directeur » -- environ 10-15 % de la charge de travail	Récurrent	Programme	Ordinaire							Absence de soutien au service national de l'information ; chargés de la pêche et parties prenantes mal informés ; décisions erronées	
Objectif 2 : Fournir un cadre régional de planification, de recherche, de développement et de commerce pour l'aquaculture durable, à l'intention des pouvoirs publics, des entreprises du secteur privé et d'autres parties prenantes d'Océanie															
2.1 Meilleure capacité, à l'échelon régional et national, en matière d'action stratégique, de planification et d'administration, en vue d'établir des priorités claires et de permettre au secteur de l'aquaculture de répondre aux besoins actuels et futurs, conformément au Plan d'action 2007 de la CPS en matière d'aquaculture.	Ateliers visant à établir un plan de développement de l'aquaculture et élaboration de politiques ; examen des leçons tirées de l'expérience ainsi que de différentes possibilités qui se sont présentées ; conférences axées sur les produits en vue d'échanger des expériences ; amélioration des statistiques aquacoles	Apport de capacités complémentaires	Conseiller en aquaculture	Conseiller en aquaculture L12 ; Adjoint administratif L6 ; déplacements, équipements, activités	Récurrent	Programme	Ordinaire	181,000	181,000	189,000	198,000	208,000	219,000	Absence de soutien au développement de l'aquaculture avec, comme conséquence, des projets maladroitement conçus et mis en oeuvre.	prévoit une inflation annuelle de 5 %
2.2 Compétences et connaissances accrues, dans la région d'intervention de la CPS et ses États et Territoires membres, permettant de maximiser le retour sur investissements en faveur de l'aquaculture, grâce à des approches innovantes, rentables et durables.	Eau douce : Projets de recherche et de développement, appui aux PME, soutien aux études de troisième cycle ; conseils prodigués aux pays et évaluation de leurs demandes de financement. Mariculture : Projets de recherche et de développement, appui aux PME, soutien aux études de troisième cycle ; conseils prodigués aux pays et évaluation de leurs demandes de financement	Apport de capacités complémentaires	Chargé de l'aquaculture - Eau douce	Chargé de l'aquaculture L10 ; déplacements, équipements, activités	Récurrent	Programme	Ordinaire	160,600	160,600	168,000	176,000	185,000	194,000	Absence de soutien au développement de l'aquaculture d'eau douce avec, comme conséquence, des projets maladroitement conçus et mis en oeuvre.	prévoit une inflation annuelle de 5 %
	Soutien au développement du secteur privé avec la création de cinq moyennes entreprises aquacoles inscrivant leurs activités dans la durée	Consacré à une question de développement particulière	Chef d'équipe - Programme relatif au renforcement de l'intégration économique par le biais du commerce dans le Pacifique	Chargé du développement de l'aquaculture (2 x) L10, activités	Ponctuel : 2012-2015	Projet (UE)	Projet			300,000	300,000	300,000		Absence de soutien aux projets du secteur privé avec, comme conséquence, une méfiance à l'égard du développement de ce secteur.	Estimation - Le financement n'est pas encore garanti.
2.3 Instances compétentes créées ou aidées, afin d'atténuer les risques liés à la gestion de la biosécurité des espèces aquatiques et de faciliter le commerce selon des approches fondées sur les connaissances scientifiques.	Évaluation des risques présentés par l'introduction de nouvelles espèces aquacoles ; aide aux pays membres afin qu'ils remplissent les critères de l'OIE et de la CITES ; facilitation du commerce par des voyages d'étude ; compilation de statistiques commerciales	Consacré à une question de développement particulière	Conseiller en aquaculture (amené à diriger l'équipe)	30 % chargé de la biosécurité L11 ; activités, déplacements	Ponctuel : 2012-14	Projet	Projet			50,000	50,000	50,000		Absence de conseils prodigués dans le domaine de la biodiversité aquatique avec, pour corollaire, une possible réduction de cette biodiversité et la propagation de maladies.	Soutien envisagé dans le cadre du Programme relatif au renforcement de l'intégration économique par le biais du commerce dans le Pacifique
Objectif 3 : Développer la pêche côtière durable dans les États et Territoires insulaires océaniques afin d'assurer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance des populations et la croissance économique.															
3.1 Les activités de pêche vivrière, artisanale, sportive et industrielle tiennent compte du niveau de production durable des ressources halieutiques disponibles.	Étude de faisabilité ; essais de pêche ; plans de développement ; évaluation des ressources humaines ; projets pilotes ; évaluations économiques ; pêche sportive	Apport de capacités complémentaires	Conseiller en développement de la pêche ; Chargé du développement de la pêche (économie)	Conseiller en développement de la pêche, L12 ; Adjoint administratif L6 ; Chargé du développement de la pêche L10 ; déplacements, activités	Récurrent	Programme	Ordinaire	319,000	319,000	315,000	331,000	347,000	365,000	Absence de capacité permettant d'effectuer des évaluations économiques ; les projets mis en oeuvre ne sont pas viables sur le plan économique.	Un économiste remplace le Chargé de recherche halieutique au début de l'année 2011.
	Soutien aux associations de pêcheurs et d'entreprises halieutiques ; soutien au secteur privé	Renforcement des capacités	Chargé du développement de la pêche (DevFish)	Chargé du développement de la pêche, L10 ; services-conseils ; subvention ; équipements ; déplacements ; ateliers	Ponctuel : 2011-2014	Projet	Projet			230,000	230,000	230,000	230,000	Absence de soutien en faveur des associations de pêcheurs ; manque d'information émanant de la filière afin de contribuer à sa gestion et à son développement	Sujet à l'adoption d'un accord sur des contributions
2.2 Des supports didactiques sont élaborés, des conseils et des formations aux techniques et technologies de pêche appropriées sont élaborés.	Mouillages de DCP et formation ; techniques de pêche ; sécurité en mer ; réduction des prises accessoires ; formation professionnelle.	Services-conseils/assistance technique	Chargé du développement de la pêche (pêche)	Chargé du développement de la pêche, L10 ; travail de terrain, supports, déplacements, activités	Récurrent	Programme	Ordinaire	185,000	185,000	189,000	198,000	208,000	219,000	Absence de soutien aux programmes de mouillage de DCP et à la formation aux techniques de pêche ; réduction des débarquements et augmentation du prix de vente des poissons au grand public.	
3.3 Des bénéfices optima sont retirés des ressources grâce à l'application de normes de qualité améliorées aux produits de la mer destinés à la consommation et à leur valorisation.	Mise en place d'autorités compétentes ; soutien à ces autorités ; formation dispensée au secteur privé afin qu'il puisse répondre aux normes en matière d'exportation ; manipulation et classification du poisson ; utilisation des déchets de poisson	Définition de normes	Chargé du développement de la pêche (valorisation des produits et exportation)	Chargé du développement de la pêche (valorisation et exportation), L10 ; services-conseils, déplacements, formation, équipements	Ponctuel : 2011-2014	Projet	Projet			274,000	274,000	274,000	274,000	Perte de marchés d'exportation ; aucun nouveau marché n'a été recensé et les critères régissant la salubrité des aliments ne sont pas respectés.	Cet aspect pourrait être récurrent (à évaluer dans le cadre du projet).

Financement régulier de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

ESTIMATION PROVISoire - Février 2011															
Objectifs et résultats	Principaux résultats escomptés	Type de fonction	Attribution	Intervenants/activités requises	Nature du service	Source actuelle de financement	Source idéale de financement	Budget 2010	Budget requis					Incidence sur les États et Territoires insulaires océaniques en cas de cessation du service	Observations
PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE															
Gestion efficace du Programme	Recrutement, finances, mise en oeuvre du programme de travail, supervision technique et relations avec les parties prenantes	Direction du Programme	Directeur du Programme	Directeur du Programme L14 ; quelques déplacements	Récurrent	Budget ordinaire	Ordinaire	175,200	183,200	191,400	201,000	211,000	222,000	Le Programme souffre de problèmes de direction et de gestion ; les États membres perdent confiance, à l'image des bailleurs de fonds.	
Administration du Programme	Soutien administratif, comptabilité et rapports financiers à l'intention des bailleurs de fonds	Direction du Programme	Directeur du Programme pêche hauturière	Adjoint administratif (2 x) L7 ; fournitures de bureau, rapport financier	Récurrent	Projet (divers)	Ordinaire	192,000	201,600	211,680	222,264	233,377	245,046	Les obligations administratives et les critères régissant l'élaboration de rapports n'ont pas été respectés. Le projet a dès lors fait l'objet d'évaluations négatives, minant la confiance des bailleurs de fonds.	Objectif fondamental - devrait relever du budget ordinaire
Objectif 1 : Fournir des informations et des conseils scientifiques d'excellente qualité aux instances régionales et nationales chargées de la gestion de la pêche concernant l'incidence de la pêche sur l'état des stocks ciblés, ou affectés d'une autre façon par la pêche hauturière pratiquée dans la région.															
1.1: La politique régionale de gestion de la pêche hauturière et la prise de décisions par la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (la « Commission ») s'appuient sur les meilleures évaluations des stocks et d'excellents conseils scientifiques.	Évaluation des stocks à l'échelon régional pour les espèces ciblées ; analyse et évaluation des mesures de gestion adoptées par la Commission ; développement d'un logiciel de modélisation	Services-conseils/assistance technique	Chargé de recherche halieutique principal (SAM)	Directeur de recherche halieutique L13 ; 2 Chargés de recherche halieutique principal L12 ; Consultants ; déplacements ; équipements	Récurrent	Programme (30 %) Commission (70 %)	Ordinaire	600,000	600,000	630,000	660,000	720,000	780,000	L'évaluation des stocks n'a pas été réalisée, entraînant un blocage de leurs procédures de gestion.	Le financement prévu de la Commission est en principe maintenu tant que les services sont requis ; les fonds propres doivent augmenter de 6000 UCOM par an
	Développement et maintenance d'un logiciel de modélisation ; soutien technique à l'évaluation des stocks.	Apport de capacités complémentaires	Informaticien (pêche)	Informaticien L10 ; équipements ; développement de logiciels	Récurrent	Projet (UE)	Ordinaire	104,000	107,000	107,000	107,000	112,000	118,000	L'évaluation des stocks n'a pas été réalisée, entraînant un blocage de leurs procédures de gestion.	Requiert un financement durable à partir de 2014 -- éventuellement au titre du 11 ^e FED
	Évaluation, à l'échelon régional, des espèces non ciblées (requins)	Consacré à une question de développement particulière	Chargé de recherche halieutique	Chargés de recherche halieutique L11 ; quelques déplacements.	Ponctuel	Commission	Projet	60,000	120,000	120,000	60,000			Aucune recherche n'est menée sur les requins. Des affirmations exagérées formulées par certaines organisations environnementales non gouvernementales ne reposent sur aucune preuve scientifique.	Un soutien a été récemment obtenu de la Commission en vue de mener à bien un programme de recherche.
1.2: Les dispositions prises par la FFA en matière de gestion de la pêche hauturière s'appuient sur les meilleures évaluations des stocks et d'excellents conseils scientifiques.	Analyses techniques et soutien aux dispositions élaborées/mises en oeuvre par la FFA, les parties à l'Accord de Nauru, le Comité permanent sur les thonidés et marlins et Te Vaka Moana en matière de gestion ; analyse des impacts des mesures sur ces groupes.	Services-conseils/assistance technique	Chargé de recherche halieutique (communication avec la FFA)	Chargés de recherche halieutique L11 ; déplacements ; services-conseils, communications	Ponctuel	Projet (AusAID)	Projet		228,300	228,300	228,300	228,300		Les travaux scientifiques ne répondent pas aux priorités des pays membres de la FFA, ce qui entraîne un dysfonctionnement à l'échelon régional et une paralysie de la gestion.	Cet aspect pourrait être récurrent (à évaluer dans le cadre du projet).
1.3: Les politiques nationales et la prise de décisions en matière de pêche thonière s'appuient sur les meilleures évaluations des stocks et d'excellents conseils scientifiques.	Rapports nationaux sur la situation des ressources thonnières ; contribution au plan de gestion des thonidés en utilisant l'approche écosystémique ; réponse aux demandes nationales.	Apport de capacités complémentaires	Chargé de recherche halieutique (national)	Scientifique (2 x) L11 ; déplacement, activités	Récurrent	Programme	Ordinaire	236,000	248,000	260,000	274,000	286,000	302,000	Aucun conseil n'est prodigué à l'échelon national sur les ressources thonnières ; par conséquent, les membres de la CPS peuvent se laisser convaincre par des arguments dépourvus de tout fondement scientifique.	
	Modélisation bioéconomique et conseils de gestion afin d'accroître les revenus	Services-conseils/assistance technique	Chargé des modélisations bioéconomiques	Chargés de recherche halieutique L11 ; déplacements ; activités	Ponctuel : 2011-2013	Projet (UE)	Projet		155,000	155,000	155,000			Les informations relatives aux répercussions économiques de la gestion ne sont pas disponibles ; par conséquent, les pays membres sont contraints de prendre des décisions sans disposer d'informations sur ces aspects.	Subvention à la FFA pour financer le poste d'économiste.
1.4: Meilleure capacité des pays membres de la CPS de suivre l'état des ressources halieutiques, de gérer et d'exploiter les données statistiques.	Ateliers sur l'évaluation des stocks ; assistance en ligne ; détachements, comptes rendus et assistance lors des conférences régionales	Renforcement des capacités	Chargé de recherche halieutique (national)	Chargés de recherche halieutique L11 ; ateliers ; déplacements ; activités	Récurrent	Projet (UE + Division des affaires maritimes et du droit de la mer en 2010)	Projet	274,000	238,000	238,000	238,000	238,000	250,000	Les pays membres ne peuvent pas participer efficacement aux activités scientifiques de la Commission et ne peuvent dès lors tenir compte de l'état des stocks régionaux dans les plans de gestion de la pêche thonière.	Requiert un financement durable à partir de 2014 -- éventuellement au titre du 11 ^e FED
Objectif 2 (a) : Gérer et analyser des données scientifiques exactes et complètes et les fournir aux instances régionales et nationales chargées de la gestion des ressources halieutiques sur les pêcheries ciblant les ressources en thonidés, poissons à rostre et autres espèces océaniques de la région.															
2.1: La Commission bénéficie de services efficaces et rentables de gestion de données à l'appui de la gestion de la pêche hauturière dans la région.	Saisie de données ; tenue d'une base de données régionale ; analyses statistiques ; statistiques annuelles sur la pêche thonière ; conseils sur les règles de la Commission en matière de données.	Apport de capacités complémentaires	Chargé de recherche halieutique principal (gestion de données)	Chargé de recherche halieutique principal L13 ; Administrateur de bases de données L11 ; 8 x Techniciens de contrôle des données L5 ; déplacements	Récurrent	Programme 40 % Commission 60 %	Ordinaire	360,000	365,000	370,000	375,000	380,000	390,000	Les bases de données halieutiques, d'importance capitale, ne sont pas entretenues/mises à jour, ce qui réduit à néant la gestion scientifique des ressources halieutiques.	Situation très difficile à redresser en cas de suppression du financement
2.2: Les dispositions prises par la FFA en matière de gestion de la pêche hauturière s'appuient sur des services efficaces et rentables de gestion des données	Échange de données ; soutien à l'adoption d'accords sous-régionaux ; soutien au programme de travail de la FFA	Services-conseils/assistance technique	Chargé de recherche halieutique principal (gestion de données)	Voir ci-dessus	Récurrent	Programme	Ordinaire	110,000	110,000	115,000	120,000	125,000	130,000	Voir ci-dessus	
	Renforcer les capacités nationales d'analyse de données aux fins d'observation, de contrôle et de surveillance ; estimation de l'ampleur de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée	Renforcement des capacités	Chargé de liaison (pêche illicite, non déclarée et non réglementée)	Chargé de liaison (pêche illicite, non déclarée et non réglementée) L10 ; déplacements ; ateliers de formation	Ponctuel	Projet (UE)	Projet		275,000	275,000	275,000	275,000		La pêche illégale, non déclarée et non réglementée ne fait l'objet d'aucun suivi.	
2.3: Les membres de la CPS améliorent la gestion de leurs données à l'échelon national afin de répondre à leurs obligations nationales et internationales.	Mise en place et renforcement de systèmes nationaux (TUFMAN)	Renforcement des capacités	Administrateur de la base de données halieutiques	50 % administrateur de bases de données L11 ; déplacements ; équipement	Récurrent	Programme	Projet	65,000	65,000	68,000	72,000	75,000	79,000	Les bases de données ne sont pas entretenues/mises à jour, les pays membres ne pouvant pas honorer leurs obligations internationales.	Les équipements et les déplacements sont principalement financés par des projets.
	Audit des données stockées dans les bases de données nationales ; renforcement des capacités d'audit de ce type de données	Apport de capacités complémentaires	Chargé de l'audit des données halieutiques	Chargé de l'audit des données halieutiques L10 ; déplacement ; formation.	Ponctuel	Projet (UE)	Projet	95,000	135,000	135,000	135,000			Les données sont de mauvaise qualité, ce qui a une incidence sur la gestion et l'évaluation des stocks.	
	Traitement de données pour les États et Territoires membres	Apport de capacités complémentaires	Directeur de recherche halieutique (gestion de données)	Technicien de contrôle des données L5	Probablement récurrent	Projet (UE)	Ordinaire	50,000	50,000	50,000	50,000	53,000	55,000	Le traitement des données accuse un retard et l'information nécessaire n'est pas disponible au moment des évaluations.	Financement requis à partir de 2014
2.4: Meilleure capacité des pays membres de la CPS de suivre l'état des ressources halieutiques, de gérer et d'exploiter les données statistiques.	Atelier sur les données relatives aux thonidés ; formation et assistance aux coordonnateurs nationaux ; détachements	Renforcement des capacités	Administrateur de la base de données halieutiques	50 % administrateur de bases de données L11 ; déplacements ; équipement	Récurrent	Programme	Ordinaire	65,000	65,000	68,000	72,000	75,000	79,000	Le personnel chargé de la gestion des données à l'échelon national ne possède pas les compétences requises.	Les équipements et les déplacements sont principalement financés par des projets.
	Coûts représentés par l'organisation du cours	Renforcement des capacités	" "	déplacements, subsistance	Ponctuel 2010	Projet (Division des affaires maritimes et du droit de la mer)	Projet	100,000						" "	
Objectif 2 (b) : Recueillir des données scientifiques exactes et complètes et les fournir aux instances régionales et nationales chargées de la gestion des ressources halieutiques sur les pêcheries ciblant les ressources en thonidés, poissons à rostre et autres espèces océaniques de la région.															
2.1(b) : La Commission bénéficie de services de suivi efficaces et rentables	Contrôle de qualité des données des observateurs pour le programme régional d'observation	Apport de capacités complémentaires	Chargé de recherche halieutique principal (Suivi)	Chargé de recherche halieutique principal L13 ; déplacements	Récurrent	Programme	Ordinaire	150,000	155,000	163,000	171,000	179,000	188,000	Absence de contrôle et d'analyse des données des programmes d'observation	
	" "	Apport de capacités complémentaires	" "	Gestionnaire des données d'observation L11 ; Chargé de la qualité des données d'observation L10 ; déplacements	Récurrent	Projet (NZAid)	Projet		221,000	221,000	119,000			La saisie des données d'observation ne fait l'objet d'aucun contrôle de qualité.	Cet aspect pourrait être récurrent - financement éventuel de la Commission
	Saisie de données d'observation pour les programmes régionaux d'observation	Apport de capacités complémentaires	Chargé de recherche halieutique principal (M)	4 techniciens de contrôle des données L5	Récurrent	Programme ? Nouvelle-Calédonie	Ordinaire	137,200	137,200	137,200	137,200	137,200	137,200	La base de données régionale sur les thonidés ne peut être maintenue.	Suppose un engagement permanent
2.2 (b) : Les dispositions prises par la FFA en matière de gestion de la pêche hauturière s'appuient sur des services de suivi efficaces et rentables	Formation d'observateurs pour honorer les accords sous-régionaux ; collaboration quant à l'utilisation des données d'observation aux fins d'observation, de contrôle et de surveillance	Renforcement des capacités	Coordonnateur des observateurs	Coût évalué ci-dessous.											
2.3 (b) : Les membres de la CPS appliquent de meilleures procédures de suivi des ressources hauturières nationales.	Élaboration de critères aux fins d'information, de formation et de contrôle de qualité	Définition de normes	Coordonnateur des observateurs	Coordonnateur des observateurs ; déplacements ; activités	Récurrent	Projet (UE)	Ordinaire	180,000	180,000	180,000	180,000	189,000	198,000	Les normes d'observation ne sont pas respectées, ce qui nuit à la qualité des données.	Requiert un financement durable à partir de 2014 -- éventuellement au titre du 11 ^e FED

